



Aurignac, le 21 décembre 2010

**Objet : Convocation Conseil Communautaire.**

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le mercredi **05 janvier 2011, à 19 h 00**, à la CCCA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Création d'un régime indemnitaire pour la filière culturelle,
- Arrêt du PLU intercommunal,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,  
**Jean-Luc GUILHOT**

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 05 JANVIER 2011**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Faure
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Loségo Nicole Cistac Claude Soula Aymeric Coujou
<u>Bachas :</u>	Marcel Bergès Thierry Vigneaux
<u>Benque :</u>	Arnaud Landemaine
<u>Boussan :</u>	Patrick Boube
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament Olivier Boyer
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Bernard Discors Danièle Luthringer Jean-Pierre Jouffreau
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser Robert Blanc
<u>Eoux :</u>	Pas de délégués
<u>Esparron :</u>	André Massarin
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Pierre Bosc
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors Jean-Pierre Jacquemart
<u>Peyrissas :</u>	Didier Fréchou
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Eliane Raulet

Saint-Elix  
Séglan : Danièle Ader  
Jean-Michel Suspène

Samouillan : Michel Chrétien  
Jean Mauruc

Terrebasse : Francis Dignat

**Etaient excusés :**

Aulon : Georges Brangé

Boussan : Marie-Jo Labat

Eoux : Monique Rey

Samouillan : Michel Chrétien

Terrebasse : Thomas Faure

**Etaient absents :**

Alan : Progreso Delgado  
Ludovic Bourgois

Aulon : Georges Brangé  
Marie-Luce Gaspin

Aurignac : Daniel Bernadets  
François Esquerré  
Jean-Pierre Vallière  
Bernard Dreher  
Nicole Samouillan

Benque : Jean-Claude Lasserre

Cassagnabère-  
Tournas : Joël Maribon-Ferret

Eoux : Didier Barthe

Esparron : Jean-Claude Lajous

Latoue : Serge Labeda  
Christian Saux

Peyrissas : Marilyne Vinsonneau

Saint-André : Jean de Galard

Présents : 32  
Excusés : 5  
Absents : 17

TOTAL : 54

Secrétaire de Séance : Robert Blanc.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- l'une concernant deux ouvertures de crédits aux comptes 2317 (6 600 €) et 4581 (11 200 €),
- l'autre pour modifier l'attribution de compensation de la commune d'Aurignac afin de pouvoir en déduire le remboursement du chargé de mission « musée ».

L'accord lui est donné pour le rajout de ces deux délibérations.

Monsieur le Président demande ensuite à l'Assemblée la possibilité de reporter le deuxième point à l'ordre du jour, à savoir l'arrêt du PLU intercommunal.

Il explique en effet que la loi Grenelle II devait s'appliquer à tout document d'urbanisme non arrêté au 13 janvier 2011, d'où l'arrêt nécessaire du PLUi avant cette date butoir. Or, la commission mixte paritaire (réunissant députés et sénateurs), réunie le 22 décembre dernier a repoussé cette échéance en 2012.

Il n'y a donc plus d'urgence à arrêter le PLUi et il est apparu plus sage au cabinet d'études, de même qu'à l'ATD qui nous assiste, de prendre un peu plus de temps pour réexaminer le document afin de présenter aux services de l'Etat une version la moins sujette à caution possible.

*Le report est adopté à l'unanimité.*

### **I. Création d'un régime indemnitaire pour la filière culturelle :**

Monsieur le Président explique que Nathalie Rouquerol, désormais agent de la CCCA, relève de la filière culturelle et que pour pouvoir lui attribuer le régime indemnitaire dont bénéficient tous les agents de la collectivité, il est nécessaire de délibérer pour créer un régime indemnitaire spécifique à cette filière.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **II. Modification de l'attribution de compensation d'Aurignac :**

Monsieur le Président explique qu'il serait plus simple de procéder à l'appel de la part salaire de Mme Rouquerol (35 000 € annuels) en diminuant d'autant l'attribution de compensation versée chaque mois à la commune d'Aurignac.

Cela reviendrait à diminuer cette attribution de 2 916 € par mois sur 11 mois et de 2 924 € sur 1 mois.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**III. Délibération Modificative :**

Il s'agit d'ajouter 66 000 € au chapitre 2317 et d'enlever 11 200 € au chapitre 1481.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur le Président informe les élus qu'ils vont être très prochainement contactés par les services de l'Etat pour un rendez-vous concernant le SCOT du Pays de Comminges.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
à 19 h 30.**